

Date d'envoi de la convocation : 21 Mars 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 69

Nombre de Procurations : 10

Nombre de Votants : 79

Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2017

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 07 Avril 2017

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.**Présents :** Titulaires :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, M. Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Gérard GREFFE, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),
Mme Danièle ALBERTINI (Suppléante de Ste MARIE-la-BLANCHE).

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,
Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,
M. Frédéric CANCEL à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Michel PICARD,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,
M. Marc DENIZOT à Mme Patricia RACKLEY,
Mme Claude CORON à M. Jérôme FLACHE,
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

M. Thibaut GLOAGUEN, Mme Justine MONNOT, M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Mme Carla VIAL, M. Jean-Benoît VUITTENEZ, M. Christophe MONNOT, M. Jean-Marc PRENEY, M. Thierry LAINE, M. Christian POULLEAU, M. Philippe CESNE, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON, M. Claude MOISSENET.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE.

ORGANISATION DES SERVICES : CREATION DE POSTE

M REBOURGEON, rapporteur, rappelle qu'au cours du Débat d'Orientation Budgétaire, une création de poste a été discutée.

Il indique qu'il a ainsi été décidé de créer un poste de chargé de développement économique relevant de la filière administrative, au grade d'attaché, à pourvoir au cours du 2^{ème} semestre 2017.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve la création d'un poste de chargé de développement économique disponible à l'effectif en poste d'attaché,
- autorise le Président à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
PRESIDENT et par délégation
LEUR GENERAL DES SERVICES
Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération conseil communautaire du 27 Mars 2017 : Organisation des services : création de poste

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : 17-471 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20170327-17-471-DE

Date de décision : 27/03/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.